

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 2 FEVRIER 2017**

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 19
- de votants 25

L'an deux mil dix sept

Le deux février

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

**OBJET**

**SEJOUR NEIGE – ACCOMPAGNEMENT  
DES ENFANTS AU SEJOUR NEIGE DU  
11 AU 19 FEVRIER 2017 –  
RECRUTEMENT D'UN ACCOMPAGNANT  
– REMUNERATION**

Etaient présents : COLLET Ch. COLLET C. MULON M.  
BAILLEUX A. MONTAY G. BAUDRIN P. SALADIN B.  
PREVOT V. FAILLON J. PREUVOT R. THUILLET MP.  
DOLEZ C. DESROUSSEAU C. DE MULDER A. MUSY F.  
DELANNOY JM. COLOMBEL L. DUMOULIN H. RAMEZ D.

Etaient excusés : SPOTO S. MOREAU G. NATHIEZ V. HAMADI  
A. GOBERT J. RIFF C.

Le Maire certifie que le compte-  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la mairie le  
08/02/2017

Procurations respectives à : MONTAY G. DE MULDER A.  
RAMEZ D. SALADIN B. COLLET C. PREUVOT R.

Etaient absents non excusés : DEBIONNE M. GARNERONE L.

Et que la convocation du Conseil  
avait été faite le 24/01/2017

Un scrutin a eu lieu, M. Damien RAMEZ a été nommé pour remplir  
les fonctions de secrétaire.

Un séjour à la neige est organisé par la commune pour les enfants de CM2 du 11 au 19 février 2017. Il est proposé au Conseil Municipal de faire accompagner le groupe d'enfants par Monsieur Simon DELSART. La rémunération de monsieur DELSART serait calculée sur la base de la grille indiciaire d'animation de la Fonction Publique Territoriale comme suit :

indemnité brute forfaitaire basée sur l'indice majoré 325 – indice brut 347 – cette base de rémunération s'entend toutes indemnités comprises

- l'accompagnant recevrait une rémunération forfaitaire brute de base par jour de travail de 80,33 € soit 562,31 € pour les 7 jours passés à Abondance avec les enfants.

Le Conseil Municipal, entendu ce qui précède, décide à l'unanimité d'agréer la proposition de recrutement de monsieur DELSART pour l'accompagnement du séjour neige 2017 et d'agréer les conditions de rémunération sus-indiquées.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
Maing, le 8 février 2017

La DGS

I. SERAFINI

